



**MEMBRE
PLEINS PRIVILÈGES**
Saison 2017

CATÉGORIE DE MEMBRE

**Avec droit d'entrée
remboursable ¹**

Sans droit d'entrée

Membre Pleins privilèges COTISATION ANNUELLE	3 021 \$		3 418 \$	
AUTRES FRAIS APPLICABLES				
Entreposage et nettoyage des bâtons, usage d'un chariot pour le membre et ses invités, adhésion au CLUB PRO	170 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	170 \$	<input checked="" type="checkbox"/>
Champ de pratique – utilisation illimitée ²	80 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	80 \$	<input checked="" type="checkbox"/>
Location d'un casier au vestiaire	60 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	60 \$	<input checked="" type="checkbox"/>
Location d'un grand casier au vestiaire (en option)	+40 \$	<input type="checkbox"/>	+40 \$	<input type="checkbox"/>
Droits à Golf Québec inclus – 30 \$		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Nourriture, breuvages et boissons alcoolisées : charge minimale de 450\$ (avant service et taxes) ³	450 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	450 \$	<input checked="" type="checkbox"/>
TOTAL : ADDITIONNEZ VOTRE COTISATION ANNUELLE AUX AUTRES FRAIS APPLICABLES				

¹ Nouveau membre avec droit d'entrée remboursable

J'aime passionnément le golf... Devenez membre du Club en profitant d'un droit d'entrée remboursable!

Un droit d'entrée remboursable de 500\$ pour chacune des 5 premières années s'ajoute à la cotisation annuelle. Après 5 ans, un **crédit de 500\$ par année** sur la cotisation annuelle est octroyé au membre pour les années 6 à 10.

Si ce membre quitte le Club avant l'année 5, en référence à son contrat initial, il n'aura pas à payer pour les années restantes pas plus qu'il ne recevra de remboursement pour les années qu'il a déjà payées. Si ce membre quitte avant l'année 10, il n'aura pas droit à un remboursement des années restantes.

Ce membre doit être détenteur en règle d'au moins 4 actions du Club. Les actions doivent être achetées dans les 2 premières années après son adhésion au Club.

Droit de retour pour les anciens membres : les droits de retour sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

² Champ de pratique : une contribution de **80\$**, pour utilisation illimitée du champ de pratique, s'ajoute à la cotisation annuelle (réservé exclusivement à tous les membres ainsi qu'à ceux qui utilisent un droit de jeu).

³ Charge minimale : une charge minimale de **450\$** avant le service (12%) et les taxes sur la nourriture, les breuvages et les boissons alcoolisées consommés au Club est applicable. Ne s'applique pas aux membres âgés de plus de 75 ans.



MEMBRE
PLEINS PRIVILÈGES
Saison 2017

Notes

- Aucune restriction de jeu.
- La TPS et la TVQ s'ajoutent à tous les montants indiqués ci-dessus.
- Le membre Pleins privilèges sans droit d'entrée remboursable n'a pas l'obligation d'achat d'actions.
- La date de référence pour déterminer l'âge de toutes les catégories est le 1^{er} mai.
- Votre abonnement au Club de golf Cap-Rouge n'est pas transférable.
- Un Membre Contractant peut donner sa démission à tout moment en avisant la Compagnie par écrit. Le cas échéant, **la démission prend effet le 1er décembre suivant la date où tel avis a été donné**. Le Membre Contractant doit s'assurer d'être en mesure de prouver que tel avis a été donné à la Compagnie ainsi que la date à laquelle il a été donné.

Modalités de paiement

- Les montants payables doivent être réglés avant le 1^{er} mai 2017. Alternativement, ils peuvent être réglés en 3 versements égaux aux dates suivantes : 1^{er} avril 2017, 1^{er} mai 2017 et 1^{er} juin 2017.
- Un intérêt de **1,5%** par mois est ajouté sur tout compte qui n'est pas acquitté à la date prévue.
- Il est possible de payer par internet en utilisant le site de votre institution financière. Les indications sont fournies sur leur site. Présentement, les principales institutions financières offrent ce service, à l'exclusion des banques HSBC et Laurentienne. Au besoin, veuillez consulter votre institution financière pour vous assister à cet égard; les services administratifs du Club ne peuvent le faire.

Incitatif supplémentaire

Incitatif de groupe : Si 4 personnes deviennent membre du Club en même temps dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : « Relève 30-39 ans », « membre 4 jours – du lundi au jeudi » ou « membre Pleins privilèges », chaque personne recevra un crédit de 150 \$ applicable à la restauration au Club de golf Cap-Rouge.